

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. PRIBETICH (pouvoir M. MILLOT) - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE (pouvoir Mme HERVIEU) - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH (pouvoir M.MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M.DUGOURD) - M. BAZIN - M. BRIOT (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Petite Enfance - Ludothèque - Adhésion de la Ville à l'Association des Ludothèques Françaises

Madame Avena, au nom des commissions des Affaires Sociales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La ludothèque « La Récré », équipement municipal, situé 33, boulevard des Martyrs de la Résistance, propose dans un espace de 200m², un service d'animation, de prêts de jeux et matériels pédagogiques. Les jeux peuvent être utilisés sur place ou loués pour une utilisation extérieure. Plus de 4000 jeux peuvent ainsi être mis à la disposition du public.

L'établissement dispose également d'une structure de motricité à destination des plus petits. Il participe activement à « la journée des droits de l'enfant » et à « la fête du jeu ».

Il s'adresse à la fois aux particuliers (enfants et adultes) mais également aux structures collectives (crèches, haltes-garderies, écoles, centres de loisirs, institutions spécialisées, associations).

Au 31 décembre 2006, 147 familles et 95 collectivités étaient inscrites à la ludothèque.

Équipement unique en son genre au sein des services municipaux, la ludothèque doit affirmer son identité et s'inscrire dans un réseau plus large afin de dynamiser son action.

C'est pourquoi, il est proposé que la Ville adhère à l'Association des Ludothèques Françaises (ALF) à partir de l'année 2008. L'antenne de l'ALF Bourgogne est basée à Quétigny.

L'Association des Ludothèques Françaises est une association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, agréée par l'Etat.

Créée en 1979, elle regroupe et représente les ludothèques au niveau national et international. Sa mission est d'animer le réseau des ludothèques et des associations régionales de ludothèques, de leur apporter aide, conseils et informations. Favorisant la création de ludothèques, l'ALF oeuvre à leur reconnaissance et à celle du métier de ludothécaire. Elle collabore à la formation des personnels et contribue à la recherche sur les ludothèques.

Cette adhésion permettrait à la ludothèque de Dijon :

- de bénéficier des outils de communication développés par l'association (site internet, annuaire),
- d'être abonnée à la revue « Ludo »,
- de participer à des formations thématiques,
- de s'inscrire dans le réseau régional de l'ALF et de connaître ainsi des échanges de pratiques et de jeux avec les autres structures du même type de la région.

La cotisation, annuelle, s'élève à 63 € pour 2008.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider :

- l'adhésion de la Ville à l'Association des Ludothèques Françaises ;
- l'inscription des crédits nécessaires au paiement de la cotisation aux budgets successifs.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 16/11/07

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

16 11 07

